

QUE FAIRE?

Marianne Verville // e-toile.com, Sylvain Bérubé



- 14 décembre**, 17h-19h. Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie organise, au Boquébère (50, Wellington N.) un Bar des sciences sur les énergies renouvelables. Des experts échangeront avec les personnes sur place sur l'efficacité des systèmes d'énergie solaire, éolien et d'architecture écoénergétique. Venez apprendre et partager vos points de vue sur les solutions énergétiques pour les maisons, chalets et milieux isolés! C'est gratuit et des bouchées vous seront servies.
- 17 décembre**, 22h. Un spectacle **bénéfice pour un projet d'appui aux jeunes en difficultés du Sénégal** aura lieu au bar Le Saloon (244 rue Dufferin). David Chamberland assurera la première partie du groupe KEDAL. Des reprises éclatés et des compositions sont au menu. Un 5\$ bien investi, du plaisir assuré et un soutien nécessaire à une bonne cause! (819 823-6951 pour renseignements)
- 17-18 décembre**. Le **Salon des Artisans du changement** prendra place au Centre de diffusion ArtFocus (94, rue King Ouest). Vous manquez d'idées pour vos cadeaux? Ce salon vous donne l'occasion d'appuyer le commerce local et de donner un cadeau fait à la main. Des prestations musicales et des rencontres avec les artisans sont prévues tout au long de la soirée. Plus de détails au www.artfocus.tv.
- 20 décembre**, 20h. L'**Orchestre de Musique de Films de Sherbrooke** présente au Théâtre Granada (53, rue Wellington Nord) un concert mélangeant la musique orchestrale et le cinéma grâce à des projections vidéos et des jeux de lumière. Au programme, Maman j'ai raté l'avion, Dragons, Parfum de Femme, La Liste de Schindler, et plusieurs autres pièces : voilà une expérience à ne pas manquer pour les mélomanes et tous ceux qui aiment les films.
- 31 décembre**, 21h. Venez fêter le **nouvel an** dès 21h avec **Olivier Brousseau, Isaël McIntyre et Jérôme Fortin** au Resto Bar Stanley (1180, rue King Est). En alternance avec le chansonnier Steve Forget, le trio estrien offrira au public des chansons folk et pop québécoise ainsi que plusieurs airs de musique traditionnelle. Des surprises attendent les participants à cette veillée festive!
- 6 janvier**, 20h. La Salle du Tremplin (97, rue Wellington Sud) vibrera au rythme des poètes venus s'affronter amicalement à la joute mensuelle du **Slam du Tremplin**. Toujours animée par Frank Poule, cette 5e soirée de compétition laissera aussi la place aux slameurs et slameuses imprévus, voire accidentels, lors du micro-ouvert. Profitez aussi de l'occasion pour jeter un œil à l'exposition en cours à l'Espace Zybdalone, adjacent au Tremplin.
- 11 janvier**, 19h30. L'Arbre à Palabres (147, rue Wellington Sud) accueillera la traditionnelle **soirée de contes micro-libre**, présentée à tous les 2e mardi du mois. Le Cercle des conteurs des Cantons-de-l'Est est à la source de moment de prestations intimes mettant en vedette des conteurs émergents et d'autres artistes du public qui souhaitent venir raconter quelque chose entre deux gorgées de thé. L'entrée est gratuite.
- 13 janvier**, 19h30. Le **Cercle des conteurs des Cantons-de-l'Est** continue à implanter un nouveau rendez-vous mensuel, soit celui des soirées de contes bilingues. Le nouveau café The Singing Goat (287, rue Galt Ouest, coin Alexandre) accueille les 2e jeudi du mois autant les adeptes de Molière que de Shakespeare, le tout dans une atmosphère intime et propice à la découverte. L'entrée est gratuite.
- 15 janvier**, 20h. Cette année encore, le groupe **Les Zapartistes**, spécialisé dans l'humour politique, nous offre leur traditionnelle Revue de l'année au centre culturel de l'Université de Sherbrooke. Avec l'année qui s'achève, laquelle nous a offert son lot de dérapage, aucun doute qu'ils sont fortement inspirés pour gueuler en masse. Mais sans faire la gueule : "Parce que rire est une si jolie façon de montrer les dents!" (dixit leur manifeste). Billet 36\$.

ENTRÉE LIBRE

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE SHERBROOKE

GRATUIT

Décembre 2010 // vol.25 // No.9 // 150^e numéro



**LE PROJET DE LOI 79 :
UNE RÉFORME
« MINIME » DE
LA LOI DES MINES**

Page 2



**LA RÉVOLUTION
DES GAZ DE SCHISTE :
UN INCON-
TOURNABLE**

Page 5



**L'HISTOIRE
QU'ON MÉRITE**

Page 10



Photo : Web

LE PROJET DE LOI 79 : UNE REFORME « MINIME » DE LA LOI DES MINES

« Le débat sur la gestion de notre industrie minière a largement été lancé en 2009 alors que le Vérificateur général du Québec critiquait vertement dans son rapport la « stratégie minière » du Québec. »

Claude Dostie Jr

LA QUESTION DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE SOULÈVE ACTUELLEMENT LES PASSIONS AU QUÉBEC. L'EMPRESSEMENT DU GOUVERNEMENT CHAREST EN LAISSE PLUSIEURS SCEPTIQUES. LE PARTI LIBÉRAL ET L'ACTION DÉMOCRATIQUE REJETTENT EN EFFET L'IDÉE D'UN MORATOIRE SUR L'EXPLORATION ET CE, ESSENTIELLEMENT POUR DES RAISONS ÉCONOMIQUES. GÉRARD DELTEL AFFIRMAIT RÉCEMMENT, LORS DE SON PASSAGE À L'ÉMISSION TOUT LE MONDE EN PARLE, QU'IL SOUHAITAIT QUE LE QUÉBEC CESSE DE VIVRE AU CROCHET DES AUTRES PROVINCES PLUS RICHES, L'ALBERTA NOTAMMENT.

Alain Dubuc, collaborateur à La Presse, déplorait aussi la « culture du refus » des Québécois dans le dossier des gaz de schiste. Il dénonçait ce qu'il croit être « une résistance au développement, une méfiance du secteur privé [et] une opposition sourde à la dynamique de la création de la richesse ». Selon Dubuc, ce sont là « des traits culturels qui contribuent à expliquer nos retards économiques. »

Pourtant, dans le cadre de la présente consultation, en commission parlementaire, sur le projet de réforme de la Loi des mines, plusieurs intervenants sont venus déposer des mémoires pour, entre autres, demander une

hausse des redevances perçues par le gouvernement auprès de l'industrie minière. Est-ce que Québécois sont aveugles devant les bénéfices de l'industrie minière (gaz de schiste inclus) ou est-ce plutôt que ces bénéfices sont très minces?

Normand Mousseau, professeur de physique à l'Université de Montréal et spécialiste des questions énergétiques, croit pour sa part que le Québec ne reçoit pas sa juste part pour l'exploitation de ses ressources. En entrevue avec Entrée libre, Mousseau affirme que la loi sur les mines est « obsolète ». Selon lui, le seul avantage de l'exploration des gaz de schistes, telle que menée

actuellement au Québec, c'est qu'elle permettra une prise de conscience du caractère vétuste de la loi.

QUELS BÉNÉFICES?

Le débat sur la gestion de notre industrie minière a largement été lancé en 2009 alors que le Vérificateur général du Québec critiquait vertement dans son rapport la « stratégie minière » du Québec. Les bénéfices pour la société québécoise de l'activité minière, révélait le rapport, étaient plutôt modestes.

Au Québec, les compagnies minières sont tenues de payer des droits miniers qui correspondent à 12 p. cent de leur profit « minier ». Or, le Vérificateur général révélait que, selon les informations compilées par le ministère, un grand nombre d'entreprises n'ont pas eu à verser de droits miniers. Pour la période allant de 2002 à 2008, 14 entreprises n'ont versé aucun droit minier. Les autres entreprises ont versé pour la même période 259 millions de dollars, soit 1,5 p. cent de la valeur brute de production annuelle.

En fait, l'état anémique des redevances est lié aux avantages fiscaux dont bénéficient les entreprises minières. Celles-ci peuvent réduire leurs profits et même le ramener à zéro. « Par exemple, notait le Vérificateur, pour les exercices 2006-2007 et 2007-2008, la totalité des droits miniers relatifs aux minerais métalliques a été payée respectivement par 3 des 16 et 3 des 14 entreprises productrices, et ce, malgré une conjoncture favorable à cette industrie. »

Cette année, le ministre des Finances, Raymond Bachand, a annoncé dans son budget une hausse des redevances exigées des compagnies minières. Le budget fait passer le niveau des redevances de 12 % à 14 % dès maintenant, puis à 15 % en janvier 2011 et à 16 % en janvier 2012.

D'ailleurs, le Parti libéral se défend de faire la vie belle aux minières. Le ministre des Ressources naturelles, Serge Simard, affirmait que c'est « sous l'administration du Parti Québécois que les redevances sont passées

de 18 % à 12 % et que les crédits d'impôt aux entreprises ont été augmentés. Ces mesures combinées ont fait perdre à l'État québécois plus de 243 millions de dollars. À l'inverse, les mesures annoncées dans le dernier budget permettront de percevoir 245 millions de revenus additionnels pour les cinq prochaines années. »

Mais, pour Christian Simard, de Nature Québec, membre de la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, « on est toujours aujourd'hui dans un système de redevances minimales pour l'ensemble de la société. » Selon la coalition, les redevances perçues au Québec sont les moins élevées du Canada, et de loin (voir graphique 1). La coalition estime que « les mesures annoncées dans le Budget 2010-2011 sont insuffisantes et ne permettront pas de compenser adéquatement les générations futures pour l'exploitation actuelle des ressources minérales non renouvelables. »

Ugo Lapointe, de la coalition, croit que le système de redevances en place est inadéquat. Les en-

suite en page 6

ABONNEMENT DE SOUTIEN

S'abonner, c'est se donner les moyens de mieux s'informer!

Régulier : 15 \$ Institutions, organisme : 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour 8 numéros pendant 1 an. adressé à : Entrée Libre, 187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z7

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____

**VOUS AVEZ DES COMMENTAIRES
OU DES SUGGESTIONS SUR
LES ARTICLES D'ENTRÉE LIBRE?
ÉCRIVEZ-NOUS!**

187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Tél. : 819.821.2270 j.entree.libre@gmail.com

CRISE

Le Québec est en crise. Eh non, malgré ce que voudrait en penser Jean Charest, on n'assiste pas présentement à un simple mécontentement d'une population un peu bipolaire. Il ne s'agit pas d'une crisette d'adolescente qui chiale parce qu'elle veut écouter la finale d'occupation double plutôt que la game du Canadien. On ne parle pas ici d'un épisode de boudage en règle de ladite adolescente. C'est tout le Québec qui veut se séparer de son gouvernement. Et ce n'est pas nécessairement une bonne nouvelle pour les autres prétendants (PQ, ADQ, Québec Solidaire). La population est décidément mûre pour se retrouver, un peu seule, et se regarder dans le miroir.

Commençons avec l'éducation. Le 6 décembre dernier, à la réunion des « partenaires » de l'éducation, la FEUQ, la FTQ et la CSN ont claqué la porte de la rencontre. La FTQ, la plus grande centrale syndicale au Québec, venait après tout d'adopter, une semaine auparavant à son congrès, une résolution pour la gratuité scolaire. Rien de moins.

La ministre de l'Éducation, Line Beauchamps, faisait un peu pitié devant les tirs croisés des étudiants et des syndicats d'un côté et les recteurs et le patronat de l'autre. « Il faudra s'assurer, affirma-t-elle, de savoir à quoi servira l'argent » levé par ces nouvelles augmentations de frais de scolarité. Le commentaire laisse perplexe. Comment la ministre peut ignorer à quoi va servir l'argent?

De leur côté, les recteurs s'en ont donnés à cœur joie dans la bataille inter-générationnelle. Fini le temps où c'était la génération X qui bitchait les baby-boomers pour l'endettement de l'État. Ceux-ci exigent maintenant que leurs petits-enfants payent la « même affaire qu'eux autres ». Il faudrait donc que les étudiants payent le même montant qu'eux ont payé... en 1968.

1968? Est-ce que l'ironie est trop flagrante pour qu'on n'ose même pas en rire? N'était-ce pas en 1968 qu'ont débuté les véritables contestations de cette génération qui voulait tout et qui a tout eu? Comme si ce n'était pas déjà assez ridicule, les recteurs se plaisent à brandir des sondages sur les dépenses des étudiants, comme s'il tenait l'arme du crime, le smoking gun. Les jeunes ont des chars, Mme la Ministre! Et ils dépensent plus de 30 dollars par mois en restaurant. C'est un scandale!

Et... évidemment, il y a les gaz de schistes. On creuse comme des éperdus comme si le gaz allait disparaître. On vend au rabais notre sous-sol. On donne des crédits d'impôt, des congés de redevances, let's go, let's go! Pendant ce temps, des pays comme la Norvège réussissent à profiter réellement de leurs ressources avec la perception de redevances énormes et justifiées.

« Oh mais vous ne comprenez pas », nous disent certains éditorialistes et autre Gérard Deltel, il en va du développement du Québec. La vérité c'est que le Québec s'enrichit à peine avec son extraction minière. À ce chapitre, comme à d'autres, le gouvernement paraît de plus en plus incompétent. Oui, oui, incompétent. Par exemple, le Vérificateur général affirmait dans son rapport de 2009 que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ne connaissait pas vraiment les coûts et les bénéfices, bref le bilan, de la « politique minière » du Québec (entre guillemets parce qu'il n'en existe pas vraiment une, tout comme il n'existe pas de véritable politique énergétique québécoise). Ah oui! N'oublions pas les allégations de corruption dans la construction et les magouilles dans la finance des partis politiques. Il y a quelques maires de municipalités qui reçoivent des enveloppes brunes et il y a le président de la FTQ qui se balade sur le yacht de son « ami de longue date », Tony Accurso.

Bref, tout le Québec demande une commission d'enquête sur la construction. Le torchon brûle entre les syndicats, les étudiants et le gouvernement. La présidente de la CSN a même demandé des États généraux sur l'éducation. Pratiquement tout le monde veut un moratoire sur l'exploration des gaz de schiste. Et pourtant, rien n'arrive.

Jean Charest affirme qu'il ne fait qu'exercer du leadership et que, ne l'oublions pas, il a été élu pour quatre ans. C'est là l'argumentaire d'un homme borné qui a une conception très personnelle de la démocratie.

Un mandat, rappelons-le, n'est pas un permis de faire n'importe quoi. Il semble de plus en plus clair que les Québécois méritent de réfléchir ensemble sur ces enjeux importants. Le financement des partis politiques est-il adéquat? Le directeur général des devrait-il avoir plus de moyens? L'éducation est-elle un investissement personnel ou collectif?

Plus que jamais, le Québec doit réfléchir à son avenir. Ce n'est pas une simple chicane. Le Québec a besoin d'une thérapie de couple. Un premier ministre responsable devrait naturellement s'en rendre compte.

Un compte de Noël...

Alors mon petit Jésus,
c'est bientôt ton anniversaire!
Quels présents aimerais-tu recevoir?



Mère, je vous
demande
humblement
une Xbox 360
avec la kinect
et les jeux assortis!

Montage : Etienne Ménard

BILLET

RECIRQUE ET LE RAJESTRIE OUVRENT LES PORTES DE LEUR NOUVEAU LOCAL!

Jean-Martin Veilleux

INAUGURÉ SAMEDI LE 28 NOVEMBRE DERNIER LORS D'UN 5 À 7, LE LOCAL COMMUN DE RECIRQUE ET DU REGROUPEMENT AUTONOME DES JEUNES EST MAINTENANT OFFICIELLEMENT OUVERT AU GRAND PUBLIC.

Le Regroupement Autonome des Jeunes est une organisation fondée dans les années 1970 avec le but de défendre de manière collective les droits et intérêts des personnes âgées entre 18 et 35 ans. Le RAJ est un regroupement autonome et indépendant des partis politiques, des intérêts gouvernementaux, des lobbys et de tout autre forme de pouvoir économique, religieux ou politique.

Le RAJ utilise des outils d'éducation populaire autonome (ateliers, projections, conférences, bibliothèque, etc.) afin que la jeunesse se conscientise et s'organise sur ses propres bases et pour ses propres intérêts. Le RAJ a participé autant à l'écriture d'un journal contre la guerre en Afghanistan qu'à l'orga-

nisation d'un comité d'observation des droits en Colombie en solidarité avec des étudiants colombiens. Le RAJ a aussi organisé une manifestation contre la tenue du congrès des jeunes libéraux et a participé cet été à une course de bateau dragon pour dénoncer la privatisation de l'eau.

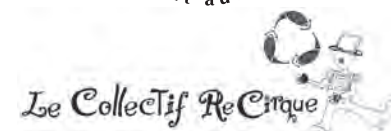
Le local du RAJ sera ouvert tous les jeudis du mois (sauf les premiers jeudis du mois) pour une permanence de 18h à 20h. Des projections de films sont prévues.

Le local est aussi disponible pour des groupes qui en auraient besoin. À la même adresse se trouvent d'ailleurs les bureaux du Collectif Recirque. En 2009, le Collectif offrait des soirées de jonglerie, des cours de gumboots, de danse contemporaine, de yoga et,

sporadiquement, des journées de cirque pour les jeunes.

Ce nouvel espace est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'administration pour les membres du Collectif ReCirque. Tous les lundis, le comité exécutif s'y rencontre afin de fixer les tâches hebdomadaires. Autres missions du local : la fabrication et la vente de matériel de cirque. Tous les jouets de cirque que Recirque fabrique à partir de matières recyclées y sont disponibles.

L'auteur est membre du RAJ
Pour information :
rajestrie@leraj.org
info@recirque.org
819-346-1299
32, rue Bowen N.



ENTRÉE LIBRE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4

Tél. : 819.821.2270
j.entree.libre@gmail.com

TIRAGE : 9500

Équipe de rédaction

Sylvain Bérubé
Alison Jane Brunette
Ludivine Caussan
Claude Dostie
Annie Forest
Michaël Prince

Collaborateurs

Jean-Martin Veilleux
Philippe Internoscia
Philippe-Antoine Demers
Mylène Clavreul
Geoffroy Bruneau
Marie-Ève Beaulieu
Annabelle Berthiaume
Valérie Poulin
André Nault
Dominique Scali
Gabrielle Gagnon
Francis Poulin

Mise en page

Etienne Ménard
Correction

Éditeur : La Voix Ferrée

Impression : The Record

Graphisme de la nouvelle maquette :

Studio Stage 2010

Poste publication : Enrg. 7082

Dépôt légal 4e trimestre 2009

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen au nord, Saint-Joseph au sud, Le Phare à l'ouest et par la rivière St-François.



ÊTES-VOUS VACCINÉS CONTRE LA FIÈVRE ACHETEUSE?

EN FAISANT UN CLIN D'OEIL À LA CAMPAGNE MASSIVE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE A H1N1, LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS POUR LA SIMPLICITÉ VOLONTAIRE ORGANISAIT EN 2009 UNE CAMPAGNE DE VACCINATION MASSIVE CONTRE LA FIÈVRE ACHETEUSE. UN VACCIN A ÉTÉ ÉLABORÉ POUR CONTRER CETTE GRIPPE, IL S'AGIT DU HA 7AC. EN 2010, LA CAMPAGNE DE VACCINATION A AUSSI LIEU À SHERBROOKE SOUS UNE INITIATIVE CITOYENNE.



L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC : QUAND LES CITOYENS PRENNENT LEUR PLACE

Mylène Clavreul

QUELS SOULIERS FAUT-IL CHAUSSER OU COMMENT FAUT-IL « METTRE SES CULOTTES » POUR EXERCER UNE INFLUENCE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC? PEUT-ÊTRE S'AGIT-IL D'ÊTRE UN CITOYEN ACTIF, À LA MANIÈRE D'ANTHONY LECLERC, CE JEUNE QUÉBÉCOIS DE 18 ANS QUI FAIT PARTIE DU GROUPE À L'INSTIGATION DE LA PÉTITION DEMANDANT LA DÉMISSION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, JEAN CHAREST.

À l'origine, l'ambition de ce groupe citoyen consistait à recueillir, en trois mois, 100 000 signatures appuyant la demande de démission de Jean Charest. Or, l'objectif était déjà dépassé 36 heures seulement après la mise en ligne de la pétition sur le site Internet de l'Assemblée nationale. D'ailleurs, à ce jour, plus de 240 000 citoyens et citoyennes ont exprimé leur volonté de voir démissionner leur premier ministre.

Certes, le dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale n'est pas nouveau. Toutefois, ce qui s'avère particulier dans le cas de la pétition demandant la démission de Jean Charest, c'est la force de l'adhésion manifestée à son égard. Outre les effets significatifs du traitement de cette pétition par les médias et Facebook notamment, trois éléments distinctifs doivent être soulignés pour expliquer l'effet boule de neige de cette initiative citoyenne.

D'abord, la nature de la demande exprimée par la pétition est exceptionnelle. Le fait de réclamer d'une telle façon la démission du premier ministre, sur initiative ci-

toyenne, est une première à l'Assemblée nationale.

Ensuite, il faut remarquer que le contexte politique actuel ajoute à l'impact de la demande de démission du chef du gouvernement. Selon le site de l'Assemblée nationale, parmi les dépôts de pétitions depuis le début de l'année, 51 sont reliés à une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction. Outre celle réclamant la démission de Jean Charest, les deux pétitions en cours qui ont recueilli le plus grand nombre de signatures sont respectivement celle exigeant un moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste avec un peu plus de 105 000 signatures et celle défendant l'accessibilité aux études avec un peu plus de 13 500 appuis. Ces trois revendications constituent en bonne partie les motivations principales à la base de la pétition qui demande la démission du premier ministre. Les effets conjugués des différentes pétitions stimulent nécessairement les citoyens et citoyennes du Québec à adhérer à la demande de démission de leur premier ministre.

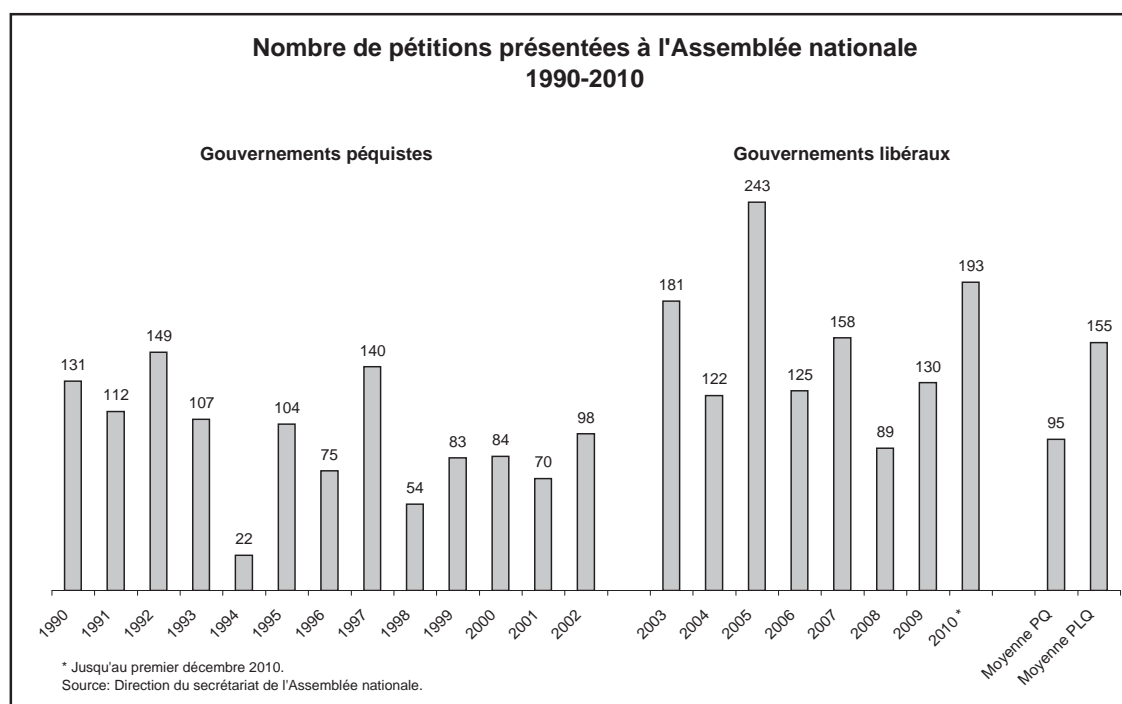
EN UN CLIC

Enfin, le troisième élément distinctif de la pétition qui exige la démission de Jean Charest, c'est son accessibilité. En effet, il s'avère davantage aisé de recueillir un nombre record de signatures par voie électronique que par voie manuscrite. Ce n'est que depuis décembre 2009 qu'il est possible de signer une pétition en ligne. Évidemment, le seul fait d'être en ligne n'est pas gage d'un appui massif à une pétition. À l'heure actuelle, douze pétitions sont ouvertes aux signatures sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Or, exception faite de

celles qui concernent l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste et les frais de scolarité, les requêtes comptent en moyenne quelque 1400 signatures.

« Nul ne possède d'autre droit que celui de toujours faire son devoir ». Voilà ce que défendait le philosophe et sociologue français Auguste Comte, il y a bientôt deux siècles. Si l'Assemblée nationale du Québec se dit l'institution garante de la place des citoyens, encore faut-il que les citoyens la prennent leur place en exerçant leur devoir citoyen. Assurément, chacun, chacune a le pouvoir

d'exercer une influence en politique, quelle qu'elle soit. Comment y arriver? Peut-être s'agit-il d'être un citoyen actif, à la manière d'Anthony Leclerc...



Graphique : Claude Dostie Jr

CASQUE À VÉLO OBLIGATOIRE

Sylvain Bérubé

LE 6 DÉCEMBRE PASSÉ, LA VILLE DE SHERBROOKE A ENTÉRINÉ UNE LOI OBLIGEANT LES CYCLISTES DE MOINS DE 18 ANS À PORTER UN CASQUE EN TOUT TEMPS. QU'EN PENSENT CERTAINS CYCLISTES UTILITAIRES SHERBROOKOIS ?

NICK C. ZOGHBI

Cette mesure peut avoir pour conséquence une diminution significative du nombre de cyclistes comme le montre la situation observée en Australie et en Nouvelle-Zélande, où la loi imposant le port du casque a fait chuter de 30 % le nombre d'adeptes. S'il est nécessaire de réfléchir à la sécurisation de la pratique du vélo, notamment en direction des jeunes dans le cadre de déplacements courants, l'effort doit être porté sur les aménagements et le partage d'espaces pour que les différents modes de transports puissent coexister. Le port de casque à vélo, c'est seulement pour les villes qui ne veulent pas de vraies solutions, c'est-à-dire réduire progressivement la place de l'auto dans la ville pour rendre le vélo et la marche sécuritaire. Sherbrooke peut faire mieux !

SERGE-ÉTIENNE PARENT

La sécurité à vélo n'est pas en premier lieu une question médicale, et on aurait tort de l'aborder ainsi, car il s'agit avant tout d'un enjeu d'urbanisme et de civisme. Le casque obligatoire est loin d'être le premier recours, qui est (1) une infrastructure urbaine adéquate et (2) le respect du Code de la route par tous les usagers.

1. La sécurité des cyclistes pourrait être améliorée en première ligne par une intégration du vélo comme mode de transport (et non comme un véhicule de loisir) dans les plans d'urbanisme, et de concevoir le mobilier urbain en fonction d'un accroissement du vélo sur les routes, donc non seulement concevoir des voies cyclables intégrées au réseau routier (donc munies de signalisation adéquate), mais aussi prévoir la conversion future de voies aujourd'hui dédiées à l'automobile en voies cyclables intégrées.

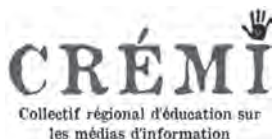
2. Le respect du Code de la route sera amélioré en faisant d'une part la promotion de la sécurité à vélo et d'autre part en donnant une consigne aux policiers qu'il doit être respecté tel qu'il est prescrit. Les policiers de Sherbrooke en laissant les infractions se dérouler sous leurs yeux (et en commettant eux-mêmes des infractions...) encouragent la délinquance automobile, alors que celle-ci devrait être sévèrement réprimée.

JEAN-PIERRE ROY

Bien qu'on ne puisse pas être contre la vertu, je suis contre ce règlement. Rien n'empêche les parents de montrer aux enfants le bon exemple du port du casque, pas besoin de règlement pour ça. On oublie souvent que le vélo n'est pas qu'un véhicule, en particulier pour les enfants, c'est aussi un jouet sur lequel ils sautent pour aller chez le petit voisin et s'amuser dans la rue. Ils sont constamment à le laisser, puis à y revenir 10 minutes plus tard, puis à le laisser de nouveau et le reprendre de façon ponctuelle. Si j'avais obligé mes enfants à porter EN TOUT TEMPS le casque, je crois qu'ils auraient délaissé le vélo, parce qu'ils auraient dû enlever et remettre leur casque aux 10 minutes, ou ils auraient dû le garder sur la tête tant que le vélo n'était pas revenu à la maison (ce à quoi ils n'auraient sûrement pas obtempéré).

FABIEN BURNOTTE

Qu'on fasse un règlement inapplicable et coercitif me désole. Mais qu'on se préoccupe de la sécurité à vélo me fait plaisir. Je crois qu'il serait important que nos élus, puisque leur décision est dans ce sens, augmentent leurs actions en sécurité à vélo pour toute la communauté, par exemple en accélérant le développement d'un réseau utilitaire de base, entre les principaux pôles de la ville : commerces, écoles, cégep-université, hôpitaux, banlieues principales, avec les budgets en conséquence!



Visitez notre site web
www.aide-internet.org/cremi

Pour plus d'information : (819) 346-0101



Photo : web

LA RÉVOLUTION DES GAZ DE SCHISTE : UN INCONTOURNABLE

Marie-Ève Beaulieu

EN 2008, LE MARCHÉ DU GAZ NATUREL EN AMÉRIQUE DU NORD FAIT FACE À UNE CRISE IMMINENTE : LE PIC DE PRODUCTION EST ATTEINT, CE QUI NE SEMBLE PAS ÊTRE LE CAS DE LA CONSOMMATION. CETTE MENACE DE PÉNURIE ENTRAÎNE LA MULTIPLICATION DES PROJETS DE PORTS MÉTHANIERS (PAR EXEMPLE GROS-CACOUNA ET RABASKA) PERMETTANT D'IMPORTER À GRANDS FRAIS DU GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ. C'EST À CE MOMENT QUE LA NOUVELLE TOMBE DU CIEL : IL EST DÉSORMAIS POSSIBLE D'EXPLOITER À COÛTS CONCURRENTIELS LES SHALES GAZÉIFÈRES, COMME EN TÉMOIGNE L'EXPÉRIENCE DE LA VILLE DE BARNETT AU TEXAS.

La « révolution » des gaz de shales, c'est en fait de permettre, grâce à une nouvelle technique d'extraction, l'exploitation de gaz naturel dans des régions où cela était jadis considéré impossible. La technique de fracturation hydraulique consiste à injecter sous pression d'immenses volumes d'eau additionnés de sable et d'additifs chimiques afin de casser le shale gazéifère et d'en libérer le méthane.

GÉOPOLITIQUE DE LA RÉVOLUTION

Dans son dernier livre, La révolution des gaz de schiste (Éditions Multimondes), Normand Mousseau, professeur de physique à l'Université de Montréal, montre que la manne des gaz de schiste est d'avantage politique qu'économique. L'arrivée de cette technique permet certes d'entrevoir une stabilisation de la production de gaz en Amérique du Nord, mais surtout, elle modifie les rapports de force au niveau géopolitique. Plusieurs pays d'Europe et d'Asie (et d'Amérique) disposent désormais d'un atout supplémentaire dans leurs négociations pour du gaz avec les producteurs majeurs tels la Russie, le Qatar et l'Iran. Pour la Chine, qui importe pratiquement la totalité de sa consommation d'hydrocarbures, l'exploitation des gaz de schiste, même à perte, est très avantageuse.

Au Canada, la nouvelle est également bienvenue, mais pour

d'autres raisons, plus subtiles. Ainsi, même si le gaz fait partie d'un groupe d'énergies interchangeable servant à produire de l'électricité ou du chauffage, l'Alberta voit d'un œil intéressé l'implantation de l'industrie des gaz de schistes afin d'utiliser du gaz local pour chauffer les sables bitumineux et en extraire le précieux or noir.

10¢ L'HECTARE

La Colombie-Britannique réussit à retirer un bon pactole en droits d'exploration et d'exploitation (en les vendant aux enchères jusqu'à 10 000 \$ l'hectare) et en redevances, au point de continuer des projets de ports méthaniers non pas pour importer, mais bien pour exporter son gaz. Au Québec, la situation est moins reluisante. Mousseau est impitoyable : non seulement le Québec ne retire actuellement aucun avantage économique ou géopolitique de l'exploitation du gaz de shale mais en plus, il a beaucoup à perdre dans le contexte légal et politique actuel. « Au moment où de nombreux territoires, en Amérique du Nord et en Europe, s'apprêtent à connaître, pour la première fois, une ruée vers le gaz, le cas du Québec montre comment ils ne devraient pas procéder », écrit-il.

Dans la Belle province, les droits d'exploitation ont été littéralement donnés aux entreprises, à raison de 10¢ l'hectare. Le gouvernement accorde aussi d'emblée un congé

de redevances de 5 ans suivi de redevances mineures et proportionnelles à la valeur des puits alors que celle-ci diminue d'environ 90 % après la première année. La législation québécoise est aussi déficiente, entre autres la Loi sur les mines, qui confère à peu près tous les droits et très peu de responsabilités environnementale ou sociale aux compagnies gazières.

Selon Mousseau, les différents gouvernements, qui ont eu la charge d'administrer les richesses contenues dans le sous-sol québécois, ont failli lamentablement à la tâche. Et le gouvernement Charest continue d'y faillir.

UN PLAN D'AFFAIRES

L'auteur affirme que « le Québec doit repenser l'ensemble de sa filière énergétique et développer un réel plan d'affaires qui engloberait toutes les avenues possibles afin d'optimiser à la fois les revenus de ses ressources énergétiques et la réduction des gaz à effet de serre pour la planète. » Il présente le modèle de la Norvège qui a su mener à bien l'exploitation pétrolière au large de ses côtes et en faire profiter la population présente et même future, à travers un fonds d'investissement.

L'ouvrage de Mousseau est un bel exercice de vulgarisation. L'auteur rend accessible un sujet complexe aux vastes répercussions qui méritent d'être connus de chaque Québécois. L'ouvrage possède le défaut de sa qualité, en simplifiant parfois trop certains enjeux majeurs, mais a l'avantage de se lire d'un trait et de fournir au néophyte des outils clairs pour pousser sa réflexion.

La révolution des gaz de schiste, Normand Mousseau, 2010, Éditions Multimondes

LES AMIS DE LA TERRE AUX AUDIENCES DU BAPE

André Nault

VOICI DE LARGES EXTRAITS DU MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LES AMIS DE LA TERRE DE L'ESTRIE DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTES.

Les Amis de la terre de l'Estrie sont un OBNL actif depuis 1987 dans les communautés de l'Estrie. Notre but premier est de promouvoir une société écologique sous toutes ses formes. [...] Nous préconisons l'autonomie des communautés sous toutes ses formes et la venue d'un carburant qui pourrait nous rendre autonomes du côté énergétique serait certainement une avenue à regarder de près.

La grande difficulté que nous avons présentement est d'ordre intellectuel; le BAPE est là dans le but de créer une réflexion, de faire avancer notre connaissance sur le sujet et d'amener cette réflexion au ministre Arcand. Toutefois, M. Arcand s'est très bien exprimé sur le fait qu'il n'y aura pas de moratoire et cette position nous apparaît très ferme et arrêtée. Comment alors apporter de la nouvelle information au ministre dans un contexte semblable?

[...] Un bref survol des endroits à travers le monde où l'on en fait l'exploitation (Estonie, Colombie-

Britannique, Nouveau-Brunswick, Nouveau-Mexique, Colorado, Wyoming, Texas, Pennsylvanie, etc.) prouve que l'industrie des gaz de schiste affecte la qualité de l'air et de l'eau potable. Nous avons donc les citoyens d'un côté et l'industrie de l'autre, celle-ci ne pouvant en aucun cas avouer la présence d'un quelconque problème, sous peine de se retrouver devant des poursuites de toutes sortes. D'un côté, la machine du déni, de l'autre, les nombreux impacts sur la vie des citoyens. Il y a vraiment un schisme, sans faire de jeux de mots, entre les exploitants et les citoyens.

[...]

L'industrie de l'exploitation des gaz de schiste utilise des millions de litres d'eau avec près de 50 tonnes de produits chimiques à chaque fragmentation, ce qui fait une concentration d'environ 5 ppm, concentration à ne pas négliger, alors que l'annuel le plus prescrit en Amérique a une concentration sanguine de ,003 parties par milliard. Si un mé-

dicament est efficace à ce point devrait-on s'inquiéter de voir les compagnies minimiser la concentration des produits chimiques dans l'eau?

Regardons d'abord les orientations de la loi sur la protection de l'environnement. Il est intéressant de constater la sagesse qui soutient ces orientations [...]:

- Informer, sensibiliser, éduquer, innover
- Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement
- Produire et consommer de façon responsable
- Répondre aux changements démographiques
- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
- Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

- Favoriser la participation à la vie collective

- Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

[...]

Nous avons par ces orientations et cet énoncé, tous les éléments qui exigeraient un moratoire sur l'exploitation de ces gaz, mais notre ministre Arcand nous dit que le moratoire n'est pas possible et que la loi sur le « free mining » va s'appliquer sans changements majeurs, sachant que cette loi date de 1880 [...].

Seulement sur la base des 16 principes de la loi sur le développement durable, le ministre Arcand aurait dû mettre pied à terre et mettre de l'avant cette loi votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Mais encore une fois, nous nous retrouvons devant une mer de mots dans un désert d'actions et après cela notre classe politique se demande pourquoi il y a un désintéressement de la part de la population.

Nos plus grandes richesses sont l'eau et l'air, deux éléments tout à fait irremplaçables. Pendant ce temps, nous ferons l'exploitation de ces gaz sans même savoir où nos nappes phréatiques se retrouveront. C'est à ce niveau que la recherche doit se faire, avant même de penser à l'exploration et l'exploitation. Nos moyens de situer nos nappes existantes, utilisons-les pour connaître les interactions qui peuvent exister entre elles et ainsi nous pourrions protéger cette ressource irremplaçable. Pour nous, ce n'est plus une question d'évaluation du risque, mais une gestion adéquate des risques.

PROTÉGEZ NOTRE EAU est le message que nos élus doivent comprendre. Si le citoyen ne peut plaider l'ignorance devant la loi, qu'en est-il de nos politiciens?

L'auteur est président des Amis de la terre de l'Estrie.

... SUITE DE LA UNE

treprises doivent payer des redevances sur les profits et non en fonction de la valeur du minerai extrait. C'est pourquoi la coalition réclame un « système hybride » de redevance avec un taux sur les profits et un taux plancher, calculé à partir de ce qui est véritablement produit.

DES COLONISÉS

Selon Normand Mousseau, au Québec, « on a encore une mentalité de colonisés. » D'après lui, c'est la pression des travailleurs et des élus des régions minières qui serait à l'origine de l'inaction des gouvernements. « Mon vote sur le Plateau Mont-Royal vaut moins que celui d'un électeur d'Abitibi », lance-t-il. Christian Simard et Ugo Lapointe concordent pour leur part au diagnostic, mais croient que cela est en train de changer. « En deux ans, ça a évolué beaucoup », croit M. Lapointe. Le Maire de Rouyn-Noranda, Mario Provencher, « qu'on ne peut pas qualifier de gauche », s'est par exemple prononcé pour une réforme de la loi des mines. « Des députés de

région minière, dont François Gendron, commencent à avoir la même position », affirme M. Lapointe.

Selon Christian Simard, il y a aussi eu une « prise de conscience dans les syndicats ». La plus grande centrale syndicale au Québec, la FTQ, représentant une bonne partie des travailleurs des mines du Québec, s'est d'ailleurs dit en faveur d'une hausse des redevances pour l'industrie. Lors du dernier Congrès de la FTQ, son président, Michel Arseneault, a affirmé vouloir rejoindre la Norvège au plan des redevances.

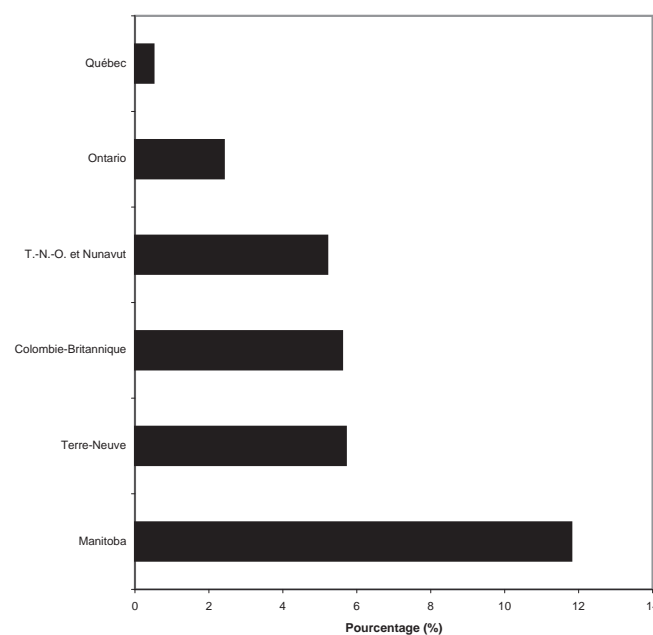
LA PRÉSENCE DU DROIT MINIER

Un autre problème de la loi des mines a été constaté par ceux et celles qui, entre Québec et Montréal, ont vu leur terre envahie par des compagnies exploratrices de gaz de schiste. Au Québec, un propriétaire foncier n'est pas propriétaire du sous-sol. En effet, un prospecteur peut, très simplement, en ligne, devenir le propriétaire d'une partie du sous-

sol, pour un montant minime, ce qui lui confère des droits d'expropriation tout en ne l'obligeant pas à consulter les autres partenaires, par exemple les municipalités. C'est là, selon Christian Simard, « une situation explosive au plan social. » D'autres pays fonctionnent avec le même genre de système, mais, selon M. Simard, « il y a beaucoup plus d'encadrement. » La coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, réclame d'ailleurs une modification à l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui soustrait les mines de l'application de la loi.

Le projet de loi 79, qui modifie la Loi des mines, a été déposé en première lecture le 2 décembre 2009 et a fait l'objet d'une large consultation publique au printemps et à l'automne 2010, avec près de 70 mémoires déposés en commission parlementaire. Selon Normand Mousseau, ce projet ne modifiera cependant pas substantiellement la loi. C'est aussi l'avis de Ugo Lapointe qui croit que la réforme est « minime ». Mais pour ce

Graphique 1
Redevances perçues par province et territoire au Canada (2008/2009)



Source: Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, Communiqué du 16 septembre 2010.

dernier, il y a eu beaucoup d'évolution dans la « pensée collective » dernièrement, ce à quoi l'exploration des gaz de schiste n'est pas

étrangère. Il se dit à la fois « déçu et content » puisqu'il affirme que ce mouvement de conscientisation est maintenant « irréversible ».

SUGGESTIONS LECTURE

Dominique Scali

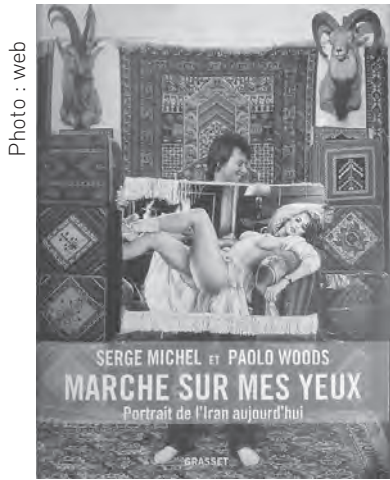


Photo : web

LE PARADOXE IRANIEN

Sur la couverture, un jeune homme en jeans. Il est debout dans un commerce de tapis traditionnels à Téhéran et tient un tapis représentant une femme nue. Eh non, l'Iran n'est pas ce que vous pensez, peu importe ce que vous en pensez.

Dans *Marche sur mes yeux*, le journaliste Serge Michel et photographe Paolo Woods nous présentent à chaque chapitre un personnage ou une pratique culturelle commune en Iran. Dans cette exposition du water-polo, on peut

s'inscrire à l'école du rire. Une formule de politesse courante se traduit par « je suis votre mouton sacrificiel » et les collégiennes exhibent fièrement les pansements de leur chirurgie plastique du nez.

À travers les portraits et paroles de monsieur madame tout le monde, on comprend les paradoxes fascinants d'un peuple déchiré entre rêve et rejet de l'Occident. On découvre l'importance des apparences là où il ne faut pas se fier aux apparences.

Marche sur mes yeux : Portrait de l'Iran aujourd'hui, Serge Michel et Paolo Woods, Grasset, 2010

LE JAPON EN QUELQUES CLICHÉS

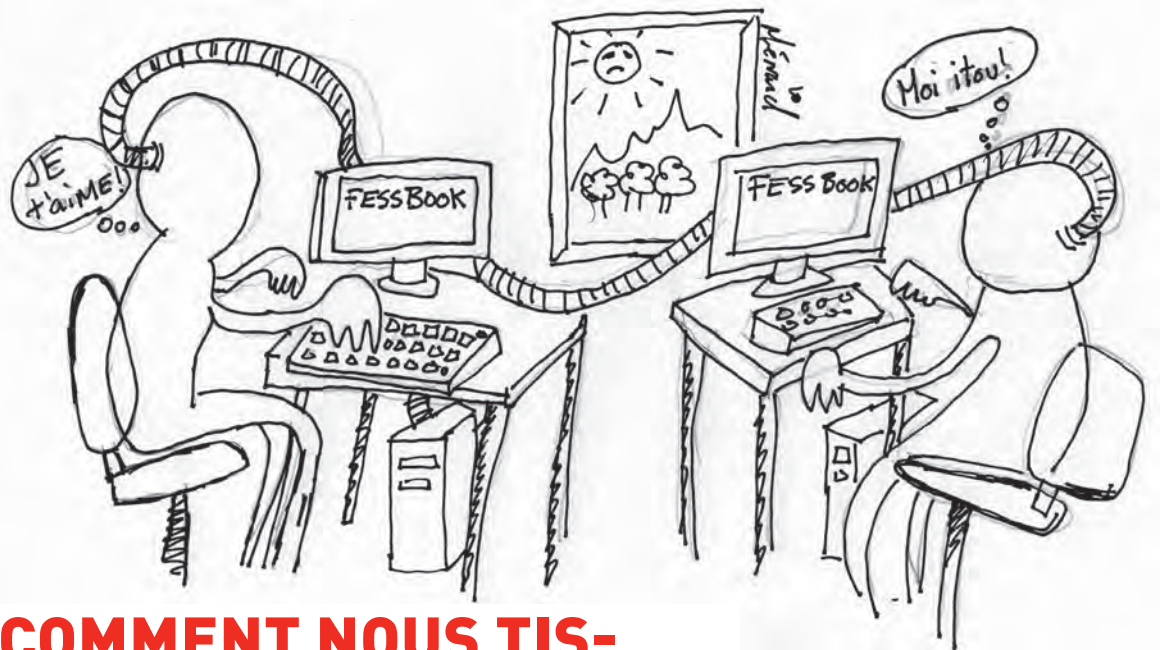
Basé sur le blogue espagnol à succès kirainet.com, *Un Geek au Japon* recueille en 150 pages les concepts-clés qui permettent de comprendre le Japon. À la fois portrait de la vie quotidienne, vademecum de la culture pop et guide touristique, cette monographie sans prétention permet de faire un tour d'horizon complet de l'univers nippon.

Le livre a les allures d'un recueil d'articles de magazine. Malgré

quelques redondances, il vaut la peine d'être lu intégralement pour avoir une vue d'ensemble des traditions vivaces à l'origine de ce pays futuriste. Son défaut majeur : une traduction de qualité déplorable (environ une faute de frappe par paragraphe).

L'accent mis sur la culture populaire et ses obsessions va de soi. Après tout, c'est un monde de geek dépeint par un geek. En vulgarisateur efficace, l'auteur mise beaucoup sur l'univers visuel (symboles, mangas, jeux vidéo, modes vestimentaires) pour traduire la mentalité japonaise, autrement hermétique à nos schèmes occidentaux. Ça tombe bien, il semblerait que c'est par images que les Japonais communiquent.

Un Geek au Japon, Hector Garcia, 12 bis, 2010



COMMENT NOUS TISSONS DE JOUR EN JOUR LA TOILE DU WEB 2.0

Gabrielle Gagnon

LA CROISSANTE POPULARITÉ DES TÉLÉPHONES INTELLIGENTS ET AUTRES CONSOLES PORTABLES NE DÉMENT PAS : OÙ QUE NOUS SOYONS, NOUS VIVONS À L'HEURE DE LA PLANÈTE INTERNET, ET CE, À TOUT INSTANT. DU SIMPLE STATUT DE SPECTATEUR, NOUS TENONS Désormais un rôle déterminant en prenant activement part au tournoi virtuel. Après avoir multiplié les allers-retours sur l'autoroute de l'information, nous investissons chaque jour l'espace virtuel public en créant, partageant, diffusant des directions qui nous sont propres, au rythme du Web 2.0.

L'appellation Web 2.0 est apparue en 2004 et constitue en fait un changement de paradigme dans le mode de fonctionnement de la toile. Jadis exclusivement unidirectionnelle, la e-communication est maintenant bi, voire pluridirectionnelle dans ses nombreuses interactions. Les internautes mettent eux-mêmes en ligne du contenu, occupent et dynamisent des lieux d'échanges, invitent au débat, s'enrichissent mutuellement. Exit l'époque des pages au contenu statique, mises à jour de manière sporadique et disponibles uniquement en format HTML. Nous sommes ainsi passés de consommateurs à producteurs de contenu. Nous faisons la part belle aux sites de partage de fichiers vidéo et photos, wikis, blogues et réseaux sociaux. Les Facebook, Twitter, YouTube, Wikipédia, Flickr constituent autant d'outils sociaux nous permettant de forger à la fois notre

identité et notre collectivité numérique. Le Web 2.0, c'est nous!

Selon une récente enquête du Centre francophone d'information des organisations (CEFRIO), quelque 78 % des internautes québécois ont fréquenté au cours de l'année 2010 des réseaux sociaux et des blogues. Le Web 2.0 a résolulement la cote; les réseaux Facebook et LinkedIn, par exemple, ont vu leur taux de fréquentation augmenter de près de 42 % en une seule année!

La fulgurante popularité des réseaux sociaux amène son lot de préoccupations, alors que nous assistons à une véritable démocratisation de la production du contenu sur la toile. D'une part, le Web 2.0 amène un questionnement, quant à l'espace privé, à la virtualité de la socialisation et au rapport à la machine dans un univers résolument

cybernétique. D'autre part, ses possibilités au regard de la mobilisation citoyenne et de la classe politique, de l'éducation et du droit à l'information, de même que de l'émergence de talents de tous horizons constituent autant d'enjeux attestant de la richesse que peut apporter la toile à la société d'aujourd'hui.

Si le Web 2.0 a littéralement bouleversé notre rapport à Internet, de quoi sera fait le Web 3.0? Les experts avancent notamment l'idée de « réalité augmentée », rendue possible par l'omniprésence de l'Internet mobile et des applications de géolocalisation. Par exemple, à partir de quelque bidule technologique, nous pourrions fusionner le réel au virtuel, et ainsi nous créer de nouvelles réalités, de nouveaux espaces, lesquels n'existeront toutefois, rappelons-nous, que dans la distorsion de la machine...

À ta défense des prestataires d'assurance-chômage en Estrie

**RENCONTRE PUBLIQUE D'INFORMATION
CHAQUE MERCREDI SOIR À 19H**

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

www.lemcce.org

« Actif depuis 1980 »

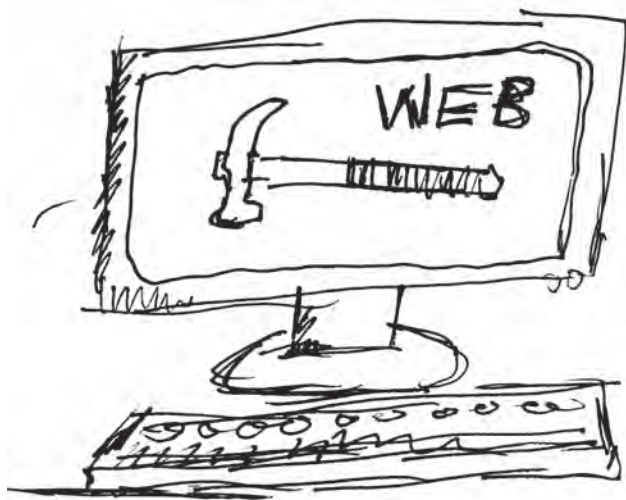
819.566.5811



Solidarité Populaire Estrie

187, rue Laurier, local 311
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 562-9547
solidarité@aide-internet.org

Une coalition pour une répartition équitable de la richesse.



QUELQUES OUTILS DU WEB 2.0

Gabrielle Gagnon

DELICIOUS.COM

Site de partage et de classification de pages favorites, ou social bookmarking, propriété de Yahoo.

FACEBOOK.COM

Réseau social créé par l'Américain Mark Zuckerberg qui compte aujourd'hui plus de 500 millions d'adeptes.

FLICKR.COM

Site de partage de photos et de vidéos, propriété de Yahoo.

FOURSQUARE.COM

Réseau social dont l'application mobile indique l'endroit où l'on se trouve en temps réel.

LINKEDIN.COM

Site de réseautage professionnel

MYSPACE.COM

Site principalement utilisé par les artistes et les musiciens où l'on peut écouter de la musique et être à l'affût des événements culturels alternatifs

TWITTER.COM

Site de microblogage s'apparentant à un fil de nouvelles; les publications contiennent au plus 140 caractères.

YOUTUBE.COM

Site d'hébergement de vidéos (émissions de télé, films, publicités, clips) développé en 2005, comptant plus de 350 millions d'utilisateurs. Son équivalent en France se nomme Dailymotion.

WIKIPEDIA.COM

Encyclopédie collaborative en ligne alimentée par des millions d'utilisateurs

LA BONNE VIEILLE RECETTE DE LA VÉRITÉ

Francis Poulin

POUR EXERCER SON POUVOIR CITOYEN AUJOURD'HUI, ÊTRE BIEN INFORMÉ EST UNE NÉCESSITÉ. L'ACCÈS À L'INFORMATION EST, SELON LE CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC, « UNE CONDITION ESSENTIELLE À L'EXISTENCE D'UNE PRESSE LIBRE ET À LA SATISFACTION ET AU RESPECT DU DROIT DU PUBLIC À L'INFORMATION. »

Dans cet esprit, si l'on dresse un bilan de santé de la démocratie dans notre pays, on arrivera à certaines conclusions positives : bonne circulation sanguine des idées, organes médiatiques bien formés et fonctionnels, etc. Ceci dit, d'autres problèmes se sont développés sur le long terme : obésité découlant d'une surinformation, déformation congénitale due à la concentration génétique des entreprises de presse et surtout une grave cécité du public surexposé à la télévision, au manque de transparence et du port trop fréquent de lunettes 3D. Existe-t-il un remède à ce manque de transparence ou est-ce un cas de quarantaine?

LE SIROP DU DOCTEUR HARPER

Dans une sortie publique de la majeure partie des associations professionnelles de journalistes à travers le Canada, le constat était le suivant : « Sous le règne du premier ministre Stephen Harper, l'information émanant d'Ottawa s'est tarie. Les ministres et les fonctionnaires sont muselés. Les demandes d'accès à l'information sont ralenties et parfois bloquées après intervention politique. » Le général de Harper au Québec, M. Christian Paradis, avait en février dernier appliqué la recette à la lettre lorsque le bureau de ce dernier censura un document ministériel qui avait été demandé par le biais d'une demande d'accès à l'information. Pour les journalistes, la colline parlementaire est devenue une immense salle d'attente engorgée par le secret

et le contrôle de l'information : « Les demandes se soldent par des mois d'attente, du caviardage inutile, et même de l'interférence politique. »

LE REMÈDE DE GRAND-MÈRE

L'Histoire nous démontre par contre que l'obscurantisme et le secret a souvent été renversé au profit de réformes des institutions qui contrôlaient « la vérité ». Il y a près de 500 ans, Martin Luther, un moine allemand, déposait 95 thèses qui mettaient en cause les vérités acceptées dans l'Église catholique, dénonçant les pratiques du clergé, l'interprétation de la Bible, le Purgatoire, etc. Cette dénonciation a réformé la religion catholique et fait de lui l'un des premiers « whistleblower », ces dénonciateurs qui cherchent la transparence à travers la publication de faits contradictoires ou gardés sous le sceau du secret. Il en fût de même pour les employés de Hugues Microelectronics qui dénoncèrent leur employeur qui utilisait des puces non-testées pour des systèmes de guidage de missiles, de Daniel Elsberg face à la corruption du gouvernement Nixon ou encore de MaChouette à propos du scandale des commandites. Le petit dernier de cette lignée historique, c'est le projet web Wikileaks qui permet de faire « couler » de l'information hors du contrôle et de la censure, et ce, de façon anonyme et cryptée. Cette bonne vieille recette épicée à la sauce web 2.0 sera-t-elle garante des mêmes changements sociaux? Ce ne sera certainement pas les fameux States logs, série

d'information sur la diplomatie étasunienne, qui le feront, mais qui sait quelle sera la teneur des prochains documents? La fraude bancaire, la torture, la planification d'un mensonge planétaire? Ce n'est certainement pas les maladies qui manquent.

L'auteur est coordonateur au Collectif régional d'éducation sur les médias d'information (CRÉMI).



Photo : web



Acteur du développement de son milieu!

admin@cdcsherbrooke.com
http://www.cdcsherbrooke.com

TÉL: (819) 821-5807

MARCHE MONDIALE DES FEMMES : 2 MOIS PLUS TARD, ET LA LUTTE CONTINUE!

Annabelle Berthiaume

PLUS DE 10 000 PERSONNES, PLUTÔT QUE LES 5 000 ATTENDUES, ONT MARCHÉ À RIMOUSKI LE 17 OCTOBRE DERNIER. FEMMES, HOMMES ET ENFANTS ÉTAIENT PRÉSENTS POUR APPUYER LES REVENDICATIONS DE LA MARCHE MONDIALE DES FEMMES 2010.

Du 12 au 17 octobre 2010, la population québécoise a signifié aux deux paliers de gouvernement leur ras-le-bol du maintien des femmes dans la pauvreté et la violence. Des politiques de tarification et de privatisation qui ne ressemblent pas aux valeurs que l'on veut transmettre aux générations futures, ça suffit!

La plus grande victoire de notre longue marche est certainement la mise en place de cours d'éducation à la sexualité. En effet, le gouvernement provincial envisage d'introduire des séances d'éducation sexuelle dans une perspective égalitaire au primaire et au secondaire. Ce n'est qu'une ouverture très minime par rapport aux autres revendications : légifération des publicités sexistes et le maintien au Canada des services d'avortements gratuits.

Près d'un mois plus tard, le Canada a ratifié la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, donnant ainsi un appui symbolique, mais n'imposant aucune mesure contraignante au niveau juridique. Un premier pas dans la bonne direction, qu'il faudra continuer de surveiller.

Nous revendiquons aussi le retrait des troupes canadiennes de l'Afghanistan et au Québec, la fin du recrutement militaire dans les écoles. Le gouvernement provincial a refusé de se prononcer étant donné qu'il s'agit d'une responsabilité du fédéral, tandis que ce dernier a nié faire du recrutement dans les écoles. Ce qui est surprenant, c'est qu'il s'agit en fait du palier provincial qui est responsable du dossier de l'éducation ; il devrait donc se sentir un peu plus concerné lorsque de l'enrôle-

ment militaire a lieu dans les milieux d'apprentissage. Par ailleurs, le fait que les Forces armées du Canada fournissent aux enseignants, à partir du primaire, du matériel de propagande et de recrutement militaire, nous inquiète beaucoup.

TANT QUE TOUTES LES FEMMES NE SERONT PAS LIBRES...

Depuis le mois d'octobre, le mouvement des femmes se rallie aux groupes portant les mêmes valeurs que lui : ConcertAction Femmes Estrie a notamment participé à l'action du 23 novembre dernier, organisé par la Coalition régionale opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. L'évènement a réussi à rassembler plus de 200 manifestants à Sherbrooke. Des citoyens qui croient au maintien des services publics et à l'accessibilité



du bien commun. De plus, plusieurs groupes de femmes ont organisé des activités dans le cadre des 12 jours pour l'élimination de la violence faite aux femmes, du 25 novembre au 6 décembre 2010.

Nous resterons encore actives pour l'année à venir notamment par le biais de la Coalition et le Collectif régional pour un Québec sans

pauvreté, parce que nos luttes sont légitimes et pertinentes. Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche! Et vous?

L'auteure est stagiaire à ConcertAction Femmes Estrie et étudiante en Service social à l'Université de Sherbrooke.

UN DÉLAI D'ATTENTE IMPORTANT POUR LES PAP TEST EN ESTRIE

Valérie Poulin

LES FEMMES DE L'ESTRIE DOIVENT DONC S'ARMER DE PATIENCE QUANT AUX RÉSULTATS DE LEUR PAP TEST. EN EFFET, CELA PEUT PRENDRE JUSQU'À 10 MOIS AVANT D'EN AVOIR LE RÉSULTAT ALORS QUE LE DÉLAI NORMAL EST DE 6 À 8 SEMAINES. LE PAP TEST EST UN EXAMEN GYNÉCOLOGIQUE QUI SERT À DÉTECTER LES LÉSIONS ANORMALES AU COL DE L'UTÉRUS ET QUI PERMET D'Y DÉCELER LA PRÉSENCE DE CELLULES CANCÉREUSES ET PRÉCANCÉREUSES.

Le laboratoire du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke est le laboratoire pathologique central pour la région de l'Estrie. Le personnel de l'établissement est débordé et le CHUS doit même faire appel à des employés retraités ainsi qu'à des laboratoires privés afin de réduire les délais d'attente.

Le délai s'explique par le manque de techniciens spécialisés formés spécifiquement pour faire de la cytologie. Seulement 250 personnes sont actuellement en mesure de faire les analyses. L'association de cytologie du Québec tente de former davantage de personnel, mais l'intérêt des étudiants n'est pas au rendez-vous.

Ces délais peuvent engendrer un stress important pour les femmes touchées. Sans parler des risques pour leur santé puisque les cellules précancéreuses peuvent parfois se propager rapidement et, si elles ne sont pas détectées à temps, un cancer peut se développer. Le PAP test permet souvent de détecter une lésion naissante (un début de cancer) et c'est à ce moment les délais ont des conséquences importantes, voire dramatiques.

UN VACCIN

Le PAP test permet de détecter la présence du virus du papillome humain (VPH), qui peut causer des verrues génitales et favoriser le développement du cancer du col utérin. Un vaccin (le Gardasil), est un des meilleurs moyens de

prévenir le cancer du col de l'utérus puisqu'il protège contre certaines souches du VPH.

Mais, même si ce vaccin protège contre certains types de VPH, nous ne connaissons pas à long terme les risques liés à son utilisation et les conséquences que cela peut avoir sur la santé des femmes. Il est important que les femmes prennent consciences des avantages et des inconvénients du Gardasil, soit avec l'aide d'un professionnel de la santé ou à l'aide de brochures faites par le ministère de la Santé et des Services sociaux sur ce vaccin.

Le vaccin suscite en effet la controverse un peu partout dans le monde. Afin que les chercheurs puissent déterminer son effica-

cité réelle dans la prévention du cancer du col de l'utérus, des études à long terme sont nécessaires. On ne connaît par exemple pas encore la durée précise de la protection du vaccin.

Mais, la meilleure façon de se protéger du VPH et d'autre ITS reste le port du condom lors des relations sexuelles. Et, le test PAP reste encore aujourd'hui le meilleur moyen de dépister le cancer du col utérin. Heureusement, les délais d'attente pour obtenir les résultats devraient redevenir à la normale (entre 6 et 8 semaines) dès janvier 2011.

L'auteure est membre du Collectif pour le Libre Choix.



LE MOUVEMENT DES RETRAITES EN FRANCE : BILAN D'UNE MOBILISATION HISTORIQUE

Geoffroy Bruneau, Angers

UNE « MOBILISATION HISTORIQUE », C'EST L'EXPRESSION SANS CESSER RÉPÉTÉE PAR LES LEADERS SYNDICAUX FRANÇAIS. MALGRÉ UNE DÉFAITE ÉVIDENTE DU MOUVEMENT SOCIAL CONTRE CETTE RÉFORME DU GOUVERNEMENT SARKOZY, LE MOUVEMENT SOCIAL FRANÇAIS N'A JAMAIS DANS SON HISTOIRE MOBILISÉ AUSSI MASSIVEMENT LA POPULATION. AU PLUS FORT DE LA CRISE, PRÈS DE 3,5 MILLIONS DE FRANÇAIS ÉTAIENT DANS LA RUE ET 68 % DE LA POPULATION S'OPPOSAIT FERMEMENT À LA RÉFORME. AVEC LE BLOCAGE DES RAFFINERIES, DES PORTS, LE RALENTISSEMENT DU TRAFIC AÉRIEN, LES ÉCOLES FERMÉES, LES FACULTÉS BLOQUÉES, LES PORTS ET LA GRÈVE DES ÉBOUEURS, LE MOUVEMENT SOCIAL SEMBLAIT PRÊS À TOUT POUR FAIRE PLIER LE GOUVERNEMENT, CE QUI S'AVÉRA BEAUCOUP PLUS DIFFICILE QUE PRÉVU.

LE SYSTÈME DE RETRAITE : UN ACQUIS DE LA RÉSISTANCE

Les bases du modèle social français remontent à la résistance et aux décisions prises par le Conseil national de la résistance alors dominée par les gaullistes et les communistes. C'est à ce moment charnière de l'histoire de la France que le CNR accorde le droit de vote aux femmes, établit la sécurité sociale pour l'ensemble de la population et met sur pied un régime de pension public unique au monde : le régime de retraite par répartition. En clair, la retraite par répartition consiste au fait que ce sont les « actifs » (travailleurs et employeurs) qui paient la retraite des « inactifs ». Il ne s'agit pas en réalité du « bas de laine » que l'on connaît ici et qu'on a le droit de retirer seulement à un certain âge. Il s'agit d'un envoi direct de cotisation des travailleurs aux retraités.

Ce qui amena le gouvernement à réformer ce système c'est essentiellement un « déficit de la caisse ». Selon le gouvernement, le choc démographique ferait en sorte de diminuer le nombre d'actifs et ainsi provoquer un trou béant dans le régime de retraite. Cela rendrait impossible le droit légal de départ à 60 ans et ainsi une retraite à taux plein à 65 ans. La réforme fait donc passer l'âge légal de 60 à 62 ans, de même que l'accès au taux plein à 67 ans, ce qui à terme, fait du système français l'un des moins généreux en Europe. Et la contribution des entreprises dans tout ça? Elle sera appelée à diminuer et ce sera

évidemment les travailleurs qui devront assumer le « péché originel » de la défunte retraite à 60 ans.

LA RÉPLIQUE SYNDICALE

Les opposants à la réforme ont plusieurs raisons de douter des motivations du gouvernement sur ce qui justifie cette réforme. On allègue d'abord que c'est le gouvernement lui-même qui depuis les quinze dernières années a sciemment provoqué le déficit de la caisse en réduisant les cotisations exigées aux employeurs. Le report de l'âge légal va de ce fait empirer le problème puisqu'il aura pour conséquence d'augmenter le chômage des jeunes (report l'âge légal de deux ans va priver les diplômés universitaires de près de 2 millions d'emplois) et donc de diminuer les cotisations. Pour le mouvement social, le gouvernement n'a d'autre objectif que de mettre fin au régime par répartition afin de le remplacer par un modèle typiquement américain et lucratif pour la haute finance : la capitalisation (nos fameux REER).

Suite au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat, le chef de l'État a promulgué la loi le 9 novembre dernier. Avant même cette promulgation, la mobilisation syndicale s'était passablement essoufflée à la suite des vacances de la Toussaint de la fin du mois d'octobre. Qu'est-ce qui explique une baisse si marquée et rapide d'une mobilisation qui semblait offrir de réelles perspectives de victoire? La stratégie intersyndi-

cale était-elle vouée à l'échec dès le départ?

Selon Adrien Frouin, militant étudiant de l'Université d'Angers au syndicat étudiant de l'Union des étudiants de France (UNEF, syndicat étudiant majoritaire de France), « On ne peut que regretter qu'il n'y ait pas eu d'appel à la grève générale reconductible au moment où la mobilisation était la plus forte. Je crois qu'il s'agit ici du prix de l'unité intersyndicale. Les syndicats les plus mous comme la Confédération française démocratique du travail (CFDT, syndicat réformiste) et de son côté la Confédération générale du travail (CGT, syndicat majoritaire de France) qui était systématiquement assise en deux chaises pour ne pas perdre l'unité. »

LA RETRAITE : UNE AFFAIRE DE JEUNES?

Un autre élément que les observateurs considéraient dans la mobilisation c'était l'entrée des jeunes étudiants et lycéens dans le conflit. Celle-ci fut plutôt remarquée du côté lycéen, mais il semble que dans les universités cela ait été plus difficile. « Pour les étudiants, c'était plus compliqué puisque nous avons démarré la mobilisation en retard à cause du calendrier scolaire. Les vacances scolaires n'ont pas non plus aidé à la fin octobre cela a coupé notre élan de mobilisation », mentionne Adrien Frouin de l'UNEF.

Également, on peut être tenté de se demander comment un enjeu



«...le mouvement social français n'a jamais dans son histoire mobilisé aussi massivement la population. Au plus fort de la crise, près de 3,5 millions de Français étaient dans la rue... »

comme la réforme des retraites puisse susciter une mobilisation des jeunes. « Avec le report de l'âge légal à 62 ans, cela a pour effet de diminuer le nombre d'emplois disponibles pour les jeunes à la sortie des études. Avec un taux de chômage de 30 % chez les 18-30 ans, les étudiants ne peuvent se permettre de perdre près de 2 millions d'emplois supplémentaires », ajoute Adrien Frouin.

DES PERSPECTIVES?

Malgré cette défaite sur les retraites, on peut s'interroger à savoir si cela a entraîné une certaine résignation. « Il est mieux je pense finalement de sortir d'un mouvement comme celui-là avec une certaine unité avec des bonnes perspectives que

d'avoir une issue où les syndicats se tapent sur la gueule et où les salariés seraient épuisés et résignés », souligne Florian Briou, militant du mouvement jeune communiste du département de Maine-et-Loire.

«Un acquis important de ce mouvement, c'est que la population a repris confiance en les organisations syndicales. Il resterait seulement à articuler un discours davantage centré sur un réel projet politique alternatif au lieu d'une rhétorique défensive » conclut Florian Briou.

LA TABLE RONDE DES

 DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314
 Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
 Téléphone : (819) 566-2727
 Télécopieur : (819) 566-2664
 courriel : trovepe@aide-internet.org

LE MOUVEMENT POPULAIRE

• Des ressources à découvrir • Des alternatives à offrir • Une force en devenir

LeFaitOut
 chocolaterie | pâtisserie
 90 rue Alexandre, Sherbrooke J1H 4S6
819.791.4203

POURQUOI COOPÉRER?

Sylvain Bérubés

POURQUOI LES GENS NE COOPÈRENT-ILS PAS DAVANTAGE? CELA SEMBLE POURTANT ÊTRE L'IDÉAL : JE VOUS AIDE, VOUS M'AIDEZ, ET TOUT LE MONDE EN PROFITE. MALHEUREUSEMENT, LA QUESTION EST PLUS DIFFICILE QU'ELLE N'Y PARAÎT, ET POUR Y RÉFLÉCHIR, JE PROPOSE CETTE MISE EN SITUATION CLASSIQUE DU DILEMME DU PRISONNIER.

Un complice et vous avez commis un méfait. Un méfait important, du type « vol de banque », ou « don illégal à un parti politique » ou encore « transmission d'informations secrètes sur le gouvernement québécois à Wikileaks ». Vous pensiez avoir commis le crime parfait, mais pas de chance, car des polices viennent de vous arrêter tous les deux. Après avoir passé quelques heures en cellule, un agent vous conduit chacun dans une salle distincte, et vous recevez simultanément l'offre suivante :

« Si tu dénonces ton complice et qu'il ne te dénonce pas, tu seras remis en liberté et l'autre écoperà de 10 ans de prison. Si tu le dénonces et lui aussi, vous écoperiez tous les deux de 5 ans de prison. Si personne ne se dénonce, vous aurez tous deux 6 mois de prison. »[1]

Pas moyen de consulter votre complice, ni de connaître sa réponse avant de donner la vôtre. Alors, quelle sera votre réponse? Prenez trente secondes pour y penser : votre liberté en dépend!

L'idéal semble être de ne pas dénoncer l'autre pour ainsi hériter d'une légère peine commune de 6 mois de prison. Mais si vous gardez le silence, et que votre complice décide de vous vendre, alors vous hériteriez de 10 ans de prison. Ouch! Autant chercher à y voir un peu plus clair, et à examiner les différents scénarios possibles, selon la réaction de votre complice :

- s'il vous dénonce, il est préférable que vous le dénonciez également, car ainsi, vous ferez 5 ans de prison au lieu de 10;
- s'il tient sa langue, là encore, vous êtes mieux de le dénoncer pour être libre dès à présent, au lieu de purger 6 mois de prison.

Ainsi, dans tous les cas, si vous souhaitez minimiser votre temps « en dedans », vous avez naturellement intérêt à le dénoncer. Et comme votre complice effectuera le même raisonnement, il vous dénoncera lui aussi, et vous ferez 5 ans de prison chacun.

Le dilemme du prisonnier ainsi présenté est un exemple célèbre de la théorie des jeux. Dans ce jeu, les prisonniers choisissent rationnellement la non-coopération, même s'ils gagnent à coopérer : les incitations à trahir l'autre sont trop fortes.

Ce problème, en apparence artificiel, apparaît sans cesse dans la vie quotidienne. En voici quelques exemples :

[Économie] Un commerce se demande s'il doit ou non baisser ses prix afin de voler des parts de marché à ses concurrents. S'il est le seul à les baisser, il gagnera beaucoup. Par contre, si tous baissent leur prix, tout le monde perd par rapport au statu quo.

[Politique internationale] Considérons la problématique de la course aux armements. Sans armement, la paix règne, et chaque pays peut bonifier ses programmes sociaux au lieu de dilapider ses fonds dans des dépenses militaires inutiles. Mais un pays pourrait alors être tenté de s'armer et de conquérir l'autre.

[Sport] Chaque sportif est tenté de se doper afin d'améliorer ses performances. Mais si chaque concurrent adopte cette stratégie, au final, le classement sera le même.

[Politique] Un politicien ou un parti politique qui décide d'adopter une attitude agressive, voire des comportements illégaux, aura alors un avantage certain sur ses opposants, par exemple en terme d'argent récolté.

En étant attentif, vous remarquerez que des dilemmes du prisonnier se présentent fréquemment autour de vous. Mais comment les résoudre? Devons-nous nous résoudre à passer à côté d'opportunités de coopération? Nous y reviendrons le mois prochain.

L'HISTOIRE QU'ON MERITE

Philippe-Antoine Demers

LES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE DE LA FONDATION LIONEL-GROULX NOUS CONFIRMAIENT RÉCEMMENT QUE LES TROIS QUARTS DES ÉTUDIANTS DU CÉGEP QUITTENT SANS AVOIR EU DE COURS D'HISTOIRE DU QUÉBEC. À UN MOMENT OÙ LE DÉBAT SUR LES ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES SEMBLE DÉJÀ ÉTRANGÈMENT LOIN DERRIÈRE NOUS, LES DÉBATS ENTOURANT LES LOIS MÉMORIELLES EN FRANCE PEUVENT ÊTRE SOURCE D'INSPIRATION. CE DÉBAT QUI OPPOSAIT LA COMMUNAUTÉ HISTORIENNE FRANÇAISE ET PLUSIEURS COMMUNAUTÉS ISSUES DES ANCIENNES COLONIES FRANÇAISES OPPOSAIT AUSSI ET SURTOUT L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE.

La commémoration en 1998 de l'abolition, en 1848, de l'esclavage par la France n'a pas manqué à l'époque de soulever la colère des communautés de descendants d'esclaves. La campagne, baptisée « Tous nés en 1848 » provoqua des manifestations massives le 23 mai 1998 dénonçant « l'oubli » des luttes, des soulèvements d'esclaves en Martinique en 1847 et de Saint-Domingue (Haïti), devenue la première république noire en 1804. Cette conjoncture particulière marquée par les revendications mémorielles et le « besoin de mémoire » a mis rudement à l'épreuve la cohésion sociale française et a provoqué des pressions de toutes parts visant à, ni plus ni moins, légiférer la mémoire.

Plus tard, en 2001, la loi Taubira élargira la portée de la loi Gaysot qui condamnait déjà la remise en question des crimes contre l'humanité de l'Allemagne nazie. Cette loi reconnaît l'esclavage comme étant des crimes contre l'humanité. Cela dit, la loi Taubira va plus loin dans le devoir de mémoire puisqu'elle revendique pour l'histoire de l'esclavage une place méritée dans les programmes d'enseignement scolaire et les programmes de recherches.

HISTOIRE ET MÉMOIRE

Les débats que suscitent les lois mémorielles interpellent les politiciens, les historiens et la société civile. Les lois mémorielles remettent au goût du jour la relation qui unit la mémoire et l'histoire, justement parce que les débats qu'elles suscitent font apparaître, tour à tour, la mémoire et l'histoire comme suspecte, manipulable, voire dangereuse.

Le fameux devoir de mémoire représente pour certaines communautés un besoin de reconnaissance. Peut-être faut-il voir là une faillite de l'histoire à intégrer ces mémoires communautaires dans le récit national. Le besoin de mémoire, d'une mémoire réparatrice et génératrice d'identités qui ne soit pas dissoute dans une

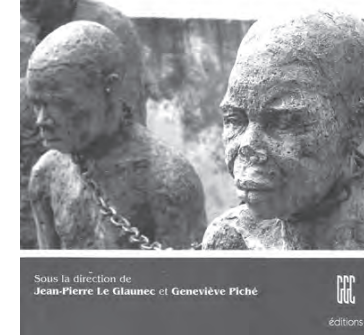
mémoire collective est particulièrement criant dans nos sociétés de moins en moins homogènes culturellement.

Les historiens, alarmés par les lois mémorielles, réclament une liberté totale. L'histoire analyse le passé par l'intermédiaire de l'analyse objective des traces de ce passé. En cela, la pratique de l'histoire de manière libre et réfléchie est une des conditions fondamentales de toute société qui se prétend démocratique. Le débat sur les lois mémorielles montre des historiens craintifs devant l'établissement de vérité officielle, qu'ils voient comme une forme de censure et une entrave à leur travail.

La mémoire fait plutôt appel aux émotions qu'à la raison. Elle restitue l'affectif du souvenir. C'est l'objectif principal des commémorations. Cependant, la mémoire a pour particularité de fixer la charge émotive du passé, de rendre l'événement commémoré immuable. En plus, d'après le spécialiste des questions d'histoire et de mémoire, l'historien Jacques Le Goff, l'histoire est plus aisément manipulée par l'esprit de son temps et les caprices de sa société d'expression que la discipline historique. On a qu'à penser au tollé qu'avait soulevé la reconstitution de la bataille des plaines d'Abraham dans le cadre du 400^e anniversaire de la ville de Québec. Elle était perçue par beaucoup comme la célébration d'une défaite et, incidemment, comme un affront de la part du gouvernement conservateur.

PENDANT CE TEMPS, AU QUÉBEC...

L'histoire et la mémoire sont indissociables puisque l'existence de cette dernière est la condition essentielle au travail historique. Depuis le débat sur les lois mémorielles en France, (qui s'est soldé par un vote des parlementaires en faveur d'un « moratoire » sur celles-ci) la question des esclavages n'a jamais été autant étudiée par les historiens.



Au Québec, il ne fait aucun doute l'enseignement de l'histoire au Québec laisse à désirer, pas seulement au collégial. Nous avons besoin de meilleurs programmes d'histoire, mais ne doit-on pas souhaiter également une explosion des revendications de la part des multiples communautés mémorielles du Québec. Notre passé nous intéresse-t-il et saisissons-nous collectivement l'importance de le connaître? Si nous sommes forcés aujourd'hui de constater la faillite de nos programmes d'histoire et le peu d'intérêt de nos jeunes, c'est peut-être que notre mémoire fait défaut. Et c'est un problème qu'il n'appartient pas seulement aux historiens de résoudre.

L'auteur est étudiant à la maîtrise en histoire et fait partie des collaborateurs du collectif récemment publié par les éditions GGC, Quand le passé ne passe pas, sous la direction de Jean-Pierre Le Glaunec et Geneviève Piché.

**ÉCRIVEZ-NOUS AFIN DE
DONNER VOTRE PROPRE
OPINION SUR LE SUJET**

LA PART DE L'AUTRE PAR PHILIPPE INTERNOSCIA 2010

